



Soutien du SAF aux propositions du jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Au terme d'une démarche en totale rupture avec les lois post fait divers, marquées par le populisme et fondées sur des concepts pseudo scientifiques tels que la dangerosité, le jury de la conférence de consensus voulue par le gouvernement vient de remettre 12 propositions pour répondre efficacement à la question de la récidive.

Le SAF approuve pleinement la proposition d'une peine probatoire qui mettrait un terme à des siècles d'une réponse répressive fondée sur la seule peine d'emprisonnement.

De même, le SAF ne peut que soutenir la proposition d'une rupture avec la surenchère répressive, dès lors que de nombreux comportements peuvent être sanctionnés hors du champ pénal.

Le SAF se réjouit d'une politique pénale qui aborderait enfin et effectivement la question de la récidive à la lumière des situations individuelles, et non plus à l'aune de l'automatisme des peines d'emprisonnement aggravées et des limites toujours plus grandes aux aménagements des peines dont le jury souligne le contresens radical. Éviter les sorties sèches, facteur de récidive, doit être l'une des priorités de la loi annoncée.

Enfin, le SAF ne peut que soutenir les propositions tendant à humaniser les prisons lorsque l'emprisonnement sera la seule réponse possible. Aucune réinsertion ou resocialisation ne peut être envisagée et préparée dans l'indignité et la violence de nos prisons.

Le SAF appelle le gouvernement à traduire au plus vite ces propositions, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire et éloignée de considérations politique et démagogique, dans une grande loi pénale dont les fondements et les ambitions feront honneur à notre démocratie.

Paris, le 22 février 2013